Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 568

Artikel: Le service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre du Bureau

international d'éducation

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-263731

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des femmes en matière communale, cantonale ou fédérale paraîtrait chose tout aussi natu-relle, simple et tranquille, et où ses pires ad-versaires actuels s'étonneraient eux-mêmes de l'opposition opiniâtre qu'ils lui avaient mani-festée ? de même que nous nous étonnons de l'opposition tout aussi opiniâtre encore faite aujourd'hui à l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse chez nos voisins du can-ton de Vaud, ou plus près encore, chez nous, à leur éligibilité au Consistoire?

ton de Vadu, a plus pies encoc. Acta lous, à leur éligibilité au Consistoire?...

71 femmes ont été élues conseillères de paroisse et 24 suppléantes soit au total 95, dans les 27 paroisses de l'Eglise nationale. Un seul Conseil, celui de la paroisse de Chancy, ne compte pas de femme conseillère, mais seutement des suppléantes, alors que dans d'autres Conseils, la proportion féminine n'est pas loin du maximum fixé par le règlement pour éviter — précaution d'antan! — l'invasion féminine dans les Conseils et la majorisation de l'élément masculin! L'augmentation en tout cas est notoire sur les chiffres des élecde l'élément masculin! L'augmentation en tout cas est notoire sur les chiffres des élections précédentes, puisqu'en 1935-80 femmes (53 conseillères et 27 suppléantes) avaient été élues, et 75 seulement (51 conseillères et 24 suppléantes) en 1931. Et il est tout spécialement intéressant de relever que cette augmentation porte sur les conseillères de paroisse, ce qui prouve bien la valeur attachée à leur collaboration, et la disparition graduelle de l'absurde préjugé d'autrefois. Cela est de bon augure.

augure.

Cela est de bon augure surtout pour la dernière étape à franchir pour que l'Eglise de Genève cesse de faire entre ses fidèles une dis-Genève cesse de faire entre ses fidèles une distinction indigne d'elle en s'opposant à l'entrée des femmes au Consistoire. Car, à la suite de péripéties diverses, le projet que l'on nous avait promis de soumettre à la votation des électeurs et électrices en automne 1939, a été, paraît-il retiré, mais pour être repris, nous a-ton assuré, par le nouveau Consistoire. Or celui-ci comptant quelques féministes convaincus, notamment parmi les délégués des paroisses, il nous est permis d'avoir bon espoir. ses, il nous est permis d'avoir bon espoir.

IN MEMORIAM

Mme B. Suter-Ruffy

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris le décès survenu à Lausanne d'une de nos abonnées de la première heure, Mme Suter-Ruffy bien que nous ne l'ayons, croyons-nous, ja-rencontrée personnellement, nous savions bien que toute la sympathie active qu'elle portait aux idées que nous défendons, et que partageait pleine-ment son mari, M. Anton Suter, avec lequel il lequel nous fut donné alors de collaborer parfois, aux temps lointains des campagnes de presse ou de conférences d'ordre social et féministe lancées par des hommes tels qu'Auguste de Morsier ou Alfred de Meuron.

Mme Suter faisait partie, sauf erreur, de ce petit groupe de futures féministes lausannoises au-quel appartint aussi, du temps de ses études à l'Ecole Vinet, la comtesse de Heerdt décédée avant Noël: Mme Girardet-Vieille, Mle Jeanne Hausam-mann, et sauf erreur, Mle le Dr. Feyler. Mais sa grande activité fut aux côtés de son mari, dans toute son œuvre tant pour la coopération que pour l'éducation populaire; et elle contribua de toutes ses forces à seconder ses efforts dans ces do-maines. C'est à l'initiative comme à la générosité de M. et de Mme Suter, que Lausanne a dû sa Maison du Peuple; remarquablement organisée pour des conférences, des cours, en un mot pour outes les possibilités de développement des milieux moins favorisés par la fortune; et il faudrait des colonnes de ce journal pour dire tout ce qu'ils ont fait pour l'idée coopérative, en laquelle ils voyaient un principe économique de paix et de justice. Leur dévouement et leur générosité n'a justice. Leur devouement et leur generosite n'a eu d'égal que leur modestie, et l'abnégation avec laquelle ils se sont consacrés à ces causes, eux, les favorisés du sort, est un magnifique exem-ple pour chacun. N'oublions pas enfin que M. Suter, alors député socialiste au Grand Conseil vaudois, a été l'auteur en novembre 1917 d'une motion reconnaissant aux femmes le droit de

vote... qui hélas! subit le même sort que tous les projets de ce genre chez nous!

Et maintenant que le voilà seul, privé de son admirable et fidèle compagne, tous nos lecteurs voudront certainement lui dire avec émotion leur sympathie et leur reconnaissance.

Tilma Hainari

(1862 - 1940)

Une bien triste nouvelle, après tant d'autres, de ce malheureux et héroïque pays, nous arrive de Finlande: celle du décès de M^{me} Tilma Hai-nari, ancienne présidente du Conseil national des Femmes de Finlande, et qui a tenu sa place en vue dans le mouvement féminin et féministe national et international.

Institutrice dans un petit village de cette Caré-lie, dont le nom a été si fréquemment prononcé au cours de ces tragiques dernières semaines, Tilma Hainari avait eu le courage d'y ouvrir, au temps de la domination russe, une école clandes-tine, dans laquelle elle enseignait non seulement sa langue maternelle, alors interdite, mais aussi les légendes et les poèmes où l'âme de son peuple a puisé sa force. Plus tard, dans son pays libéré et avec le concours de son mari, elle travailla activement à développer l'éducation populaire, contrivenient à devement à la lutte antialcoolique, à la créa-tion de la police féminine, à l'émancipation de la femme; et une fois les Finlandaises en possession de leurs droits politiques, apporta à plusieurs Commissions gouvernementales un concours précieux. Nous l'avons vue trois ans de suite à Genève, comme l'une des déléguées de son pays à la S. d. N., où elle s'intéressa surtout aux questions humanitaires et sociales. Douce, pacifique, un peu timide, elle répandait autour d'elle un charme prenant, que n'ont point oublié ceux qui eurent le privilège de la rencontrer.

Et hélas! cette femme, qui avait connu les hor-reurs de l'autre guerre, qui avait lutté toute sa jeunesse pour l'émancipation de son peuple, a encore eu avant de mourir le chagrin de voir son pays envahi, d'entendre éclater des bombes détruisant et incendiant des maisons et des foyers heu-reux... Mais quoique très âgée et déjà très ma-

lade, elle est restée sans crainte devant le danger et c'est avec calme et sérénité qu'elle assura ceux qui l'entouraient à ses derniers moments que « rien de ce qui a été construit avec tant d'amour ne peut périr... ».

Dr. Alma Sundquist

Celle-ci, du moins, n'eut pas avant de mouris la douleur de voir sa patrie, la Suède, envahie Mais que de soucis ont dû assombrir ses der niers jours!

Très appréciée comme médecin, et spécialiste de la lutte antivénérienne, Alma Sundquist fut aussi une féministe militante, qui non seulement combattit énergiquement pour la reconnaissance du droit de vote aux femmes de son pays, mais qui encore défendit avec ardeur les principes de l'éga-lité des sexes dans le domaine du travail, s'opposant à toute législation protectrice de la femme dans l'industrie, parce qu'elle ve vait là un danger d'infériorisation. Et la dernière fois que nous eûmes le privilège de la rencontrer, — ce fut à Stockholm en juin 1939, — nous eûmes de chau-des discussions sur ce sujet.

Ses connaissances approfondies du problème de la prostitution lui permirent de rendre de grands services à la cause qui lui tenait à cœur de l'unité de la morale: c'est à elle en effet que fit appel la S. d. N. pour mener avec deux collègues mas-culins cette grande enquête sur la traite des fem-mes en Orient, dont il a été souvent question ici même. Pendant près de deux ans, elle voyagea dans quinze pays d'Asie, et en rapporta une mine inépuisable de renseignements de première main, qui n'ont certainement pas peu contribué à amener la S. d. N. à prendre position contre la régle-mentation de la prostitution. Ses relations féministes lui furent fort utiles à cette occasion en lui procurant un contact direct, avec de nombreuse femmes, travailleuses sociales, médecins, mission naires, etc., etc., à même de lui fournir des in dications précieuses. C'est avec chagrin que nous venons d'apprendre le départ inattendu-de cette femme de cœur, d'intelligence et d'énergie.

E. GD.

L'âge minimum des travailleurs

Sur la proposition du Département fédéral de l'Economie publique, le Conseil Fédéral a adopté le réglement d'application de la loi fédérale du 24 juin 1938 sur l'âge minimum des travailleurs. Cette loi est entrée en vigueur le ler mars der-nier, sauf dans quelques cantons, tels que Genève, le Tessin, Bâle-Campagne, etc., et dans quelques districts du Jura bernois, pour lesquels la date d'entrée en vigueur a été retardée au ler mars

Selon ce réglement d'application, la loi fédérale de 1938 s'applique à dix catégories de travaux auxquels ne peuvent être employés des enfants de moins de quinze ans : nous y relevons les ventes et débits et plein air, le commerce ambulant, les banques ou les bourses, les bureaux, les administrations de journaux, les fabriques, les établisses ments d'horticulture, les travaux de construction, les entreprises de transport, les entreprises de di-vertissements de tout genre, les établissements de sport, etc., etc. En revanche les travaux ni de l'agriculture, ni de la sylviculture, ni du ser-vice de maison ne sont soumis aux dispositions de la loi, qui ne régissent pas non plus le travail des enfants de moins de quinze ans dans leur

Il est encore prévu que des enfants de moins de quinze ans, mais âgés de quatorze ans révolus, peuvent être employés à des travaux accessoires légers, sous la responsabilité du chef d'entreprise, qui doit veiller à ce-qu'ils ne soient ni surmenés, ni exposés à de mauvais exemples, ou à de mauni exposes a de mauvais exemples, ou a de mauvais traitements, à ce qu'il ne leur soit remis aucun travail à faire à domicile, et à ce que ceux qui sont encore astreints à suivre l'école ne soient pas employés plus de deux heures par jour les jours de classes, et pas plus de cinq heures par jour durant les vacances scolaires. Les cantons peuvent d'ailleurs interdire tout travail à des enfants de proins de vuirse aux Ces cent est par les controls de proins de valure aux Ces cent est par les controls de proins de valure aux Ces cent est par les cent est par les controls de voirse aux Ces cent est par les centres de voirse aux Ces cent est par les centres de voirse aux Ces centres de voirse aux centres de voirse aux Ces centres de voirse aux centres de voirse aux Ces centres de voirse aux centres de voirse de voirse aux centres de voirse des enfants de moins de quinze ans. Ce sont eux qui sont chargés de l'exécution de la loi fédé-rale sur le travail des enfants de quinze ans.

(Renseignements communiqués par l'Office suisse des Professions féminines).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Statistiques...

Le dernier bulletin statistique de la S. d. N. apporte des précisions intéressantes concernant l'in fluence de la guerre sur certains mouvements fi-nanciers. On y relève notamment le recul des dépôts d'épargne dans les pays neutres: mais alors que ce recul est de 20 % en Yougoslavie, de 17 % en Roumanie, de 6 % aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède (ces chiffres datent d'avant l'agression de la Norvège) il n'est que de 3 % (le plus faible de tout le tableau que l'on nous présente), pour notre pays. C'est donc dire qu'en Suisse, là où l'on faisait un dépôt sur un carnet d'épargne de 100 fr. avant le 1er septembre 1939, on y a versé 97 fr. après cette date..

Il y aurait donc encore de l'argent dans notre pays. Et pourtant, de combien de côtés nous assure-t-on que si l'on ne renouvelle pas l'abonnement à notre journal, c'est pour motifs financiers ?..

Le service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre

du Bureau International d'Education

L'activité du Bureau international d'Education L'activité du Bureau international d'Education apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais. En effet, cette institution, qui s'est donné pour mission de défendre les intérêts de l'éducation dans le monde, ne saurait abdiquer devant le fléau destructeur de la guerre. L'éducation demeure la force positive qui, pendant comme après les hostilités, contribuera à relever les ruines morales accumulées.

Depuis l'ouverture des hostilités, on a pu constater que les Ministères de l'Instruction publique de tous les pays, les autorités scolaires et les éducateurs continuent à s'intéresser comme auparavant à l'œuvre d'information et de collaboration mutuelle entreprise par le Bureau. Toutefois, ce-lui-cı s'est fait un devoir de compléter en temps de guerre cette activité technique par un service d'ordre humanitaire; dont l'action, loin de faire double emploi avec celle d'autres institutions telles que la Croix-Rouge et l'Union internationale de Secours aux Enfants, se coordonnera au contraire avec l'œuvre que le Comité international de la Croix-Rouge accomplit en faveur des

prisonniers de guerre. C'est dans cet esprit que le Comité de Gestion du Bureau international d'Education a pris, lors de sa dernière réunion, la résolution suivante:

Le Comité de Gestion

Le Comité de Gestion Décide de créer un Service d'aide intel-lectuelle aux prisonniers de guerre, en se fondant sur l'article 39 de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre du 27 juillet 1929;

Charge le Bureau du Conseil d'assurer, en rapport avec les représentants des pays belligérants intéressés, la réussite de cette

attauve, Remercie le Conseil fédéral suisse du on de 10.000 francs suisses en faveur de e Service d'aide ;

e service auce, .
Invite les Ministères de l'Instruction pu-blique des pays non belligérants à contri-buer à l'œuvre entreprise par le Bureau in-ternational d'Education.

Le Bureau se mettra plus spécialement à la disposition des membres du corps enseignant et des étudiants, prisonniers de guerre. Il cherchera à être utile à tous ceux qui auront le devoir de

d'un fourrier. Petit à petit cette troupe féminine prend corps et son organisation définitive est proche. Signalons à ce propos que la tenue mili-taire de ces conductrices semble finalement fixée avec le pantalon saumur pour l'exercice et la jupe comme tenue de ville. Ainsi le pratique, la logique et le bon goût s'allient fort bien pour satisfaire les préférences de toutes...

liaire. Le travail exécuté est bénévole et l'on prend grand soin d'éviter toute concurrence possible aux sans travail. Les femmes qui sont déjà enrôlées dans une organisation reconnue ne sont pas inscrites individuellement: ainsi les « Lottas Svärd »

sont notées uniquement comme groupement.

La tenue du registre est confiée à des commissions qui existent dans les différentes régions du pays et, si besoin en est, dans les communes. Ces commissions travaillent de façon indépendante tout en collaborant avec les institutions locales qui ont besoin de l'aide des volontaires féminines ; elles restent en contact avec l'organisation centrale du service auxiliaire, soit le Centre de liaison des femmes finlandaises pour le service auxiliaire, qui garde la haute direction de cette activité. Une vingtaine de femmes font partie du comité directeur de cette vaste organisation et le Lyceum Club d'Helsinki a offert son local pour qu'elle puisse

Vingt-cinq conductrices de la Croix-Rouge ont suivi un cours de "fourrières"

La Revue Automobile suisse donne les détails suivants sur ce cours qui a préparé des femmes à remplir des fonctions de première utilité dans les colonnes sanitaires:

On sait que la fonction de fourrier dans n'im-porte quelle unité est loin d'être une sinécure ; aussi les conductrices convoquées à ce cours n'eurent-elles plus l'occasion de faire montre de leurs capacités d'automobilistes, du fait qu'elles durent consacrer presque chaque journée à l'étude. en classe, du système de comptabilité que nécessite la nouvelle tâche qui va être la leur. A ce cours, signalons-le, un certain nombre

de soldats participèrent et les conductrices romandes prirent même leurs leçons en compagnie des hommes parlant français, afin de former enensemble une classe en nombre suffisant. Cette classe mixte ne présenta aucun des inconvénients que certains pourraient supposer et l'on nous as-sure que les hommes, déférents et polis, ne manquèrent jamais l'occasion d'aider leurs collègues

difficulté quelconque sur-gissait au cours des leçons. Nous nous plaisons à signaler une fois de plus cette franche collaboration et cette compréhension mutuelle que les temps actuels et la guerre plus particulièrement imposent à tous les pays.

...Le cours, donné pour les Romandes par un lieutenant de La Chaux-de-Fonds, permit à cha-cune de se familiariser avec toute l'organisation d'une troupe sanitaire. Les questions d'achat de subsistance, de paille, du choix des cantonnements, de la composition des menus et surtout du paiement de la solde, furent détaillées alternative-ment. C'est ainsi qu'une comptabilité d'un type modèle put être créée pour chacune et qui comprend les activités et besoins divers d'une colonne de conductrices de la Croix-Rouge pendant une période de solde de dix jours. Ce modèle sera sans doute utile en maintes occasions.

De temps à autre les leçons étaient coupées par la pratique d'un peu d'école de soldat. Avec ce cran et cet enthousiasme nés de toute collec-tivité, chaque conductrice s'appliqua à parfaire son apprentissage militaire. A d'autres reprises c'étaient des colonels-instructeurs qui faisaient irruption dans les salles et posaient des questions aux élèves. Ces interrogatoires remplacèrent l'exa-men final et permirent malgré tout une distinetion entre les concurrentes. Suivant leurs capacités, quelques-unes obtinrent le titre de comp-table, et les autres d'aide-comptable.

Des conférences furent encore faites par des

spécialistes sur les vitamines et leur importance dans le choix de la nourriture, sur la circulation du sang, sur les gaz de combat, etc. Une visite à un abattoir était aussi au programme et chaque fourrière apprit ainsi à connaître sur place les différents quartiers de viandes. Des recettes de cuisine furent particulièrement appréciées et ces dames se divertirent fort des quantités nécessaires de chaque aliment — tout s'estimait pour 100 hommes — habituées qu'elles sont au civil à compter par livre, si ce n'est par cuillère à soupe

...Comme le veut la coutume un exercice d'alarme «agrémenta» cet apprentissage. Le lende-main de l'envahissement de la Norvège, et encore sous le coup de l'émotion et de la stupeur causées par l'attaque brusquée de ce paisible pays, les conductrices furent réveillées en sursaut par une alerte aux environs de 4 h. 30. Toutes démontrèrent pendant cet exercice une bonne préparation et c'est satisfaits que se retirèrent les ins-

N'omettons pas non plus de signaler l'exercice en campagne qui permit à chaque fourrier do mettre en pratique les leçons reçues. Il fallut en effet aller dans un village proche et procéder sur place à l'organisation complète de nouveaux can-tonnements avec croquis. Chacune avait sa fonction; l'une les logements, une autre l'achat de la paille, une troisième les subsistances, etc.

..Les colonnes de conductrices de la Croix-Rouge sont dotées maintenant d'un sergent et



Correspondance

Le renchérissement du coût de la vie et l'impôt sur l'alcool

N. D. L. R. — A la suite de la discussion qui s'est engagée sur ce sujet, lors de la récente Conférence des présidentes des Frauenzentralen à Genève, MIE E. Krâhenbult a bien voula nous envoyer les précisions suivantes, dont nous la remercions bien vivement.

Montreux, le 22 avril 1940.

Mademoiselle la Rédactrice,

Pour répondre à la demande qui m'a été faite, ie vous envoie ci-après les données relatives à la très forte augmentation du prix des denrées ali-mentaires, que, dans le cours de mes fonctions de dirigeante d'un grand hôtel, j'ai observée ces dernières années.

Cette augmentation, nous l'avons constatée très forte aussi dans le prix des marchandises de la

branche textile et dans celle du combustible. Voici les prix que nous payons actuellement comparés à ceux de 1935 pour les marchandises les plus nécessaires dans le ménage. Nos fournis-

transmettre la culture à la génération de demain, et qui pourront utiliser les loisirs forcés de la captivité pour se préparer à leur tâche future

Le Bureau a le ferme espoir que d'autres Gou-

vernements ayant échappé aux horreurs de la vernements ayant echappe aux horreurs de la guerre suivront l'exemple du Gouvernement fé-déral suisse. Il espère aussi que les associations du personnel enseignant, les éducateurs et les in-tellectuels en général voudront bien donner de fa-çon tangible leur appui à l'aide humanitaire en-

ou pour se perfectionner.

seurs, les mêmes qu'en 1935, peuvent en don-

Denrées alimentai	res 1935 1	940 Augmentati	on en º/o
Farine Pâtes (macaronis etc)		55.— les % Kg	. 83 °/° 93 °/°
Riz	,, 33.— ,,	55 ,,	66 º/o
Sucre (poudre) Sucre (morceaux)	" 25.— " " 38.— "	66.— " 80.— "	164 % 115 %
Huile	,, 95 ,,	210 ,,	121 %
Savon mou Thé	" 39.— " " 5.80 "		92 °/ ₀ 34 °/ ₀
Café	,, 2.60 ,,	3.10 ,,	19 %
Toiles, coton		augmentatio	
Toiles, fil Laines		"	50 % 65 %
Charbon (Coke)	Fr. 55.50]	Fr. 106.—	

Ces marchandises achetées pour la plupart dans les pays à change dévalué sont arrivées à la frontière suisse à des prix peu ou pas augmentés grâce à la capacité d'achat du franc suisse.

L'augmentation exagérée des droits d'entrée fait de la Suisse le pays où les denrées alimentaires sont le plus chères.

Voici les tarifs de quelques produits qui m'ont été remis de source sûre, comparés à ceux d'un certain nombre d'années en arrière.

	1921		actuellement			
Thé en caisse	Fr.	50	par º/o	Kg Fr.	100.—	100 º/o
Café	,,	5.—	,,	,,,	50.—	900 %
		1928				
Huile	,,	10.—	,,	,,-	$+^{68}_{18}$	700 º/o

Nous constatons d'autre part, ainsi que l'a re-levé l'Alliance des Sociétés Féminines dans sa requête aux membres des Chambres Fédérales, que la bière est restée intouchable ; l'impôt de 1936 n'a pas augmenté, il est resté à Fr. 1: par hl. alors que le programme financier élaboré

en 1936 permet aux Chambres Fédérales d'aug menter cet impôt à Fr. 21.— l'hl. Et que pense des facilités accordées aux vins étrangers au dé tes i acinics accordees aux vins etrangers au de-triment de ceux du pays? Près de 1.000.000 de hl. pénètrent dans les milieux les plus modestes grâce à leur prix bon marché. Alors que le problème de nos finances se pose angoissant devant le peuple suisse, que le fisc cherche avidement de nouvelles ressources, que le

prix de la plupart des aliments de première nécesprix de la piupart des aliments de première neces-sité augmente dans des proportions considérables, contrairement à l'article 29 de la Constitution qui veut que ceux-ci soient à l'abri des charges fis-cales, il est inadmissible que les produits d'ori-gine étrangère bénéficient de la protection de nos autorités. Des mesures s'imposent afin que cesse ce scandale.

Il n'y a pas seulement la question de l'apport e plusieurs dizaines de millions de francs qui entre en ligne de compte, mais aussi et surtout la répercussion qu'aurait une augmentation du prix de la bière sur la consommation des produits de chez nous, lait, jus de fruits de nos vi-

gnes et de nos vergers.

«On raconte que les Anglais ont payé leur guerre au moyen de l'impôt sur l'alcool » écrivait une plume autorisée. La chope de bière y coûte 6, 8 et 10 pence et les boissons distillées 12 fois plus cher que chez nous. Par contre les aliments ont peu ou pas augmenté, des « milk bar » dressent dans tous les coins de rue et le kilo de beurre coûte Fr. 2.50 de notre monnaie.

Faut-il renoncer à voir passer l'intérêt général avant les intérêts privés ? Grave question si l'on en considère le côté spirituel et moral.

A travers les Sociétés

A l'Institut National genevois.

La section de littérature, dans sa séance du 16 avril, présidée par Mme Cuchet-Albaret, nous présentait un programme particulièrement intéressant au point de vue féministe. En effet, tous les participants actifs étaient du « sexe faible ».

La conférencière, Mme Alice Wiblé, Dr. ès-

Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Or. ca n

m'intéresse pas, car c'est de la politique. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment je pourrais

voter pour une meilleure situation des femmes et des enfants. Qui veut me renseigner? merci

Henriette à celles qui pourraient se découra ger. — Comme nombre des lectrices de ce jour-nal, sans doute, j'ai été attristée et déçue par le vote négatif du Grand Conseil de Genève sur le

vote des femmes. Mais pas découragée. Et je tiens à relever certains petit faits qui me parais-sent symptomatiques: la présence à la tribune du

Grand Conseil d'une classe de jeunes filles avec leur directrice; celle de jeunes gens suffra-gistes convaincus; des conversations entendues le lendemain dans un tram, et qui prouvaient le

tenueman aans un tram, et qui pronvaent ic hausselé de l'assertion que les femmes ne veu-lent pas voter, etc., etc... Savez-vous que je dirai même, si paradoxal que cela puisse paraître que ce vote négatif, si injustifié, a été bon pour notre cause, en stimulant l'intérêt de femmes, qui ne sont peut-être pas dans le courant de la vie des

suffragistes très ferventes, mais qui ont été vraiment indignées d'être ainsi traitées, alors qu'elles ont conscience de ce que nous représentons, et

cela chaque jour davantage, dans la vie du pays.

Une contribuable qui réfléchit. — Le samedi 27 avril, le Grand Conseil genevois s'est pro-noncé contre le vote des femmes. Et le lundi

29 avril, par le premier courrier, nombre d'entre nous recevaient leur bordereau vert de contribua-ble... N'y a-t-il pas là une coïncidence que n'on:

certes pas voulue nos autorités fiscales, mais qu pousse à des constatations frappantes sur l'équité de notre sytème soi-disant démocratique?

treprise par le Bureau, apportant ainsi une aide et un réconfort spirituels à leurs collègues qui, après avoir fait leur devoir envers leur patrie, souffrent d'en être séparés. (Communiqué par le Bureau International

d'Education).

Petit Courrier de nos Lectrices

Jacqueline S. à plusieurs. - Sans doute d'au-

tres lectrices de notre journal ont-elles été comme moi douloureusement impressionnées en voyant

des portraits de féministes norvégiennes paraître

après tant d'autres en première page, en hommage à celles qui luttent vaillamment pour l'indépen-

dance de leur pays... J'ai à cette occasion feuillété la collection du Mouvement, la rédaction n'ayant jamais manqué de nous faire saluer ainsi

les héroïnes de la lutte pour l'indépendance et la liberté au fur et à mesure que leur nation, était attaquée: après les Tchèques, les Polonaises; après les Polonaises, les Finlandaises; et main-

tenant les Norvégiennes... Quand on a suivi, ne

tétant les Novegiennes... Quant en la suivi, ne fût-ce qu'e de loin, ces Congrès féministes inter-nationaux, dont les plus vaillantes participantes sont ainsi, les unes après les autres, victimes de

l'agression, on ne peut que se demander avec ann goisse: « A qui le tour, la prochaine fois?... »

Une vieille suffragiste à Henriette (No 567). -

Tout à fait d'accord avec vous sur l'urgence de prendre en main la défense de ce métier de con-

cierge si mal rétribué, et aussi de protester efficacement contre les logements malsains qu'on

octroye à ces femmes, même dans des constructions neuves. Mais ne croyez-vous pas que si les femmes votaient chez nous, il y a belle lurette qu'une loi aurait été adoptée à cet effet?

Néophyte. - Le Grand Conseil vient de nous refuser le droit de voie, c'est entendu, mais il y

a encore la votation populaire. Si celle-ci aboutit

en notre faveur, que pourrons-nous faire d'atile avec ce nouveau droit? On me répond : élire le

lettres, nous exposa avec une bonhomie, une simplicité charmante, comment, à l'aide de jeux dramatiques, elle tente de développer chez les en-fants le goût de l'étude des mœurs antiques. Elle montra par quels procédés on peut transformer une intrigue sans date pour lui donner le cachet de l'ancienne Rome. Elle cita abondam-ment les cinq pièces qu'elle a composées pour ce répertoire et qui sont inédites. Il eût peut être répertoire et qui sont inedités. Il eut peut être été plus clair de lire quelques scènes ou fragments de scènes, plutôt que de faire allusion à des pièces que la plupart des auditeurs ne connaissaient pas. Ces comédies sont destinées à être interprétées uniquement par des adolescents, c'est pourquoi elles ne comportent pas de longs dialogues, mais des situations comiques, des types aux caractères tranchés, facilement accessibles

Pour illustrer cette captivante conférence, un groupe de jeunes filles, élèves de M^{lle} Gabrielle groupe de jeunes filies, eleves de Mie Cabrielle Combes, interpréta avec une gaîté et un plaisir évident une pantomime cocasse: Les remèdes sont souvent pires que les maux, où tous les moyens en honneur dans la Rome antique, depuis les feuilles de choux, jusqu'aux incantations des magiciens, sont employés sans succès pour soulager un malheureux souffrant d'une rage de dent; puis une farce *Les jeux du cirque*, dans laquelle un barbier maladroit écorche, au propre et au figuré, son client Barbacus, obligé de se faire raser en toute hâte, pour empêcher sa femme d'aller parier aux courses.

Ces jeux dramatiques doivent, selon l'idée de

LE BULLETIN

du Conseil International des Femmes rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde; paraît en trois langues: français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses

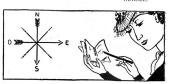
On s'abonne au Bureau Central du C.I.F., 112, rue du Commerce, Bruxelles ou chez M^{11e} le D^r Renée Girod, 10₁ rue Charles Bonnet, Genève.

Mme Wiblé, pouvoir s'interpréter sans ni décors, indifféremment par des filles ou des garçons selon les classes dont on dispose, le port du masque facilitant les travestis et les rôles âgés. Le procédé est ingénieux, il développe l'imagination, le scrupule du détail exact et le goût de la lecture.

Les masques, copiés d'après l'antique, avaient é remarquablement exécutés par M^{lle} Renée Gaillard.

La mise en scène, réglée avec beaucoup d'intel-ligence et d'adresse par M^{II}e Gabrielle Combes, contribua à donner à cette soirée un charme tout particulier de naturel et de bonne grâce.

MARIEL



Carnet de la Quinzaine

AUSANNE: Association pour le Suffrage fémi-minin, Lycéum-Club, 12, Etraz, 20 h. 30 : Assemblée générale annuelle : Partie admi-nistrative. — Notre neutralité, conférence publique et gratuite, par M. G. Wagnière, ancien ministre de Suisse à Rome.

Id.: Genève: Service Social Volontaire, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Assemblée géné-rale: Partie administrative. — Le statut juri-dique de la femme, conférence par Mile Alice Arnold, Dr. en droit.

Jeudi 16 mai:
La Chaux-de-Fonds: Groupe suffragiste, Cercle du Sapin, 20 h. 15: Le vote des femmes en Suisse, réponse au Conseil d'État, conférence par Mile Gourd (Genève).

Vendredi 17 mai:

Genève: Section sociale du Lycéum-Club, rue des Chaudronniers, 1, 17 h. 30; *Le Service-*complémentaire féminin, causerie par M^{me} G. Wagnière. Entrée 1 fr.

Samedi 18 et Dimanche 19 mai:

NEUCHATEL: Aula de l'Université. XXIXme Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. (Voir plus haut le programme détaillé).

Dimanche 19 mai: GENÈVE: Soroptimist-Club, campagne la Mar-jolaine, près Chambésy. Dès 16 heures, réu-nion de printemps. Récitations par M. le prof. Baroz. Thé: 1 fr. 50.

Pour la publicité dans le MOUVEMENT, s'adresser à Mme Lépine, 10, rue des Délices, Genève.

ON CHERCHE

FAMILLES ET PENSIONS A LA CAMPAGNE qui accueilleraient pour un prix modéré des

MÈRES DE FAMILLE

pour séjours de 15 jours

Adresser les offres par écrit au Comité des Vacances pour Mères de Famille, 22, rue Etienne Dumont, Genève.



La Maison de la Laine

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collège- Genève (côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

Le pot : 0.20 cts.

de lait maigre, pour les personnes digérant difficilement les autres sortes de fromages.

LAITERIES RÉUNIES

Achetez les timbres-poste du Don National et de la Croix-Rouge

Timbre de 5 ct.: Monument Winkelried; timbre de 10 ct.: Monument de la bataille de Giornico; timbre de 20 ct.: Monument de la bataille de Calven; timbre de 30 ct.: Monument des Rangiers (1914-1918).

En vente dès maintenant jusqu'au 15 août



POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus-FORMALITÉS GRATUITES